

Acte II de la reconquête des berges de la Seine : la concertation témoigne de l'intérêt des Parisiens

Les berges piétonnisées de la Seine, rive gauche, sont devenues un rendez-vous incontournable des Parisiens et des visiteurs. Anne Hidalgo souhaite étendre cette reconquête à la rive droite, dès l'été 2016. La première phase de la concertation sur la mise en œuvre de ce projet se termine.

La piétonisation de la rive gauche de la Seine, mise en œuvre depuis l'été 2013 du Pont Royal au Pont de l'Alma, est un succès reconnu de tous. Avec plus de 4,1 millions de visiteurs accueillis en deux ans, ces berges sont devenues un élément majeur de l'attractivité, du rayonnement et de l'identité de Paris.

A cette fréquentation exceptionnelle s'ajoute un bilan très positif en matière de qualité de vie, d'écologie et de circulation : une diminution en moyenne de 15% des émissions de dioxyde d'azote (NO₂) sur le site, un développement rapide de la biodiversité notamment sur l'archipel de jardins flottants, et des reports de circulation maîtrisés. Le rapport d'impact acoustique, publié en mars dernier par Bruitparif, souligne également une forte diminution – de jour comme de nuit – des niveaux de bruit au niveau du quai, de 10 dB en moyenne.

Ce bilan très favorable a conforté la volonté d'Anne Hidalgo d'engager l'Acte II de la reconquête des berges de la Seine, en aménageant une partie de la rive droite. Ce projet est d'autant plus important qu'il s'inscrit dans une démarche globale de réappropriation des berges de Seine engagée par de nombreuses communes d'Ile de France et de France. A l'été 2014, la Ville a commencé à étudier les tronçons qui pourraient être concernés, en lien avec la Préfecture de Police. En mai 2015, la Maire de Paris a dévoilé deux scénarios possibles de piétonisation des quais bas de la rive droite : le premier porte sur un linéaire de 3,3 km du tunnel des Tuileries jusqu'au port de l'Arsenal, le second se concentre sur un périmètre plus réduit, de la place du Châtelet au Pont de Sully.

La première phase de la concertation préalable à la reconquête de la rive droite s'est tenue de juin à septembre. Elle a permis aux Parisiens, mais aussi aux élus des collectivités des villes voisines concernées et aux acteurs institutionnels d'exprimer leur point de vue et de formuler leurs idées. En plus de la définition du tronçon concerné, la Ville a invité les citoyens à proposer leurs idées d'équipements, d'activités et de végétalisation. La concertation se poursuivra encore jusqu'au Conseil de Paris de novembre.

Ces échanges témoignent de l'intérêt des Parisiens pour ce projet, avec près d'un millier de contributions déjà déposées, via la plateforme d'idéation « Madame la Maire, j'ai une idée » et les registres disposés à cet effet dans les lieux publics. L'exposition itinérante a été particulièrement appréciée. 130 personnes ont participé à la réunion publique présidée par la Maire de Paris jeudi dernier. Une marche exploratoire et des réunions publiques se sont aussi tenues dans les quatre arrondissements concernés.

Les futurs aménagements reposeront sur une condition indispensable, comme pour la rive gauche : la réversibilité des installations, en cas de crue ou de réouverture nécessaire à la circulation. Des études sont encore en cours pour analyser précisément l'impact du projet sur la circulation. Le projet sera arrêté à l'automne et présenté au Conseil de Paris. Parmi les nombreuses propositions, une est revenue particulièrement : l'aménagement d'une promenade arborée ; les Parisiens souhaitent avant tout conserver un caractère le plus naturel possible aux Berges.

Cette concertation aboutira à deux nouvelles étapes : le lancement des études d'impact et de l'enquête publique, au 1er semestre 2016, avec un objectif de mise en œuvre dès la fin de Paris Plages 2016.

Contact presse : Simon Le Boulaire / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr